

Présents : Monique ALIES, Bernard ARNOULD, Claude BARTHELEMY, Annie BEL, Albert BOUSQUET, Claude CHIBAUDEL, Marie-Renée COEURVEILLE, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Alain DEJOB, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Virginie JAUFFRET, Michel LEBLOND, Jean-Louis LIQUIERE, David MAURY, Jean MILESI, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Bernard ROUVE, Fernande SINGER, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégués suppléants, étaient présents : Gérard DRESSAYRE, Nicolas RAMONDENC, Michel SIMONIN

Excusé ayant donné un pouvoir : Jacques BERNAT à Cyril TOUZET, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE pouvoir à Bernard VIALA, Jean-Luc JACQUEMOND pouvoir à Claude CHIBAUDEL, Jean-François ROUSSET pouvoir à Viviane RAMONDENC, Anne-Claire SOLIER pouvoir à Annie BEL

Absents : Jean-François BRU, Michèle SICARD, Marc TOURRET

M. le Président énonce les pouvoirs.

L'approbation du compte-rendu du dernier Conseil du 29/03/2018 est reportée à la prochaine séance qui aura lieu dans le courant du mois de mai.

Désignation d'un secrétaire de séance : Annie BEL

→ AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : Avancement de grade du personnel

→ Création de postes dans le cadre d'avancement de grade à compter du 1^{er} mai 2018

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 23/01/2017,

Considérant la nécessité de créer en raison des possibilités d'avancement de grade :

- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{er} classe 16 h,
- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{er} classe : 15.70 h
- 1 emploi d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{er} classe : 10.77 h
- 1 emploi d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{er} classe : 15 h
- 6 emplois d'Adjoint Technique Principal 1^{er} classe : 35 h

Le Président propose à l'assemblée,

- la création d'1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{er} classe, permanent à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires.
- la création d'1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{er} classe, permanent à temps non complet à raison de 15.70 heures hebdomadaires.
- la création d'1 emploi d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{er} classe, permanent à temps non complet à raison de 10.77 heures hebdomadaires.
- la création d'1 emploi d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{er} classe, permanent à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires.

- la création de 6 emplois d'Adjoint Technique Principal de 1^e classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/05/2018,

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif,

Grade : Adjoint Administratif Principal de 1^e classe

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 2

Grade : Adjoint Administratif Principal de 2^e classe

- Ancien effectif : 4

- Nouveau effectif : 5

Filière : culturelle

Cadre d'emploi : Adjoint du Patrimoine

Grade : Adjoint du Patrimoine Principal de 1^e classe

- Ancien effectif : 0

- Nouveau effectif : 2

Filière : technique

Cadre d'emplois : Adjoint Technique

Grade : Adjoint Technique Principal de 1^e classe

- Ancien effectif : 2

- Nouveau effectif : 8

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.
- ADOPTE : à l'unanimité des membres présents.

→ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2018 et TEOM

Considérant les bases prévisionnelles transmises par la DGFIP pour l'exercice 2018, Conformément aux orientations budgétaires, il est proposé de ne pas augmenter la pression fiscale et donc de reconduire les taux de fiscalité 2017.

Il est voté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les taux 2018 suivants :

- Taxe d'habitation : 9,88 %,
- Taxe foncière bâti : 4,60 %,
- Taxe foncière non bâti : 19,74 %,
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 29,00 %.

Pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, le Conseil Communautaire a délibéré en octobre 2017 pour instituer la TEOM sur l'ensemble du territoire ; seulement sur l'ex-territoire de la Communauté de Communes du Rougier de Camarès était institué la TEOM, les autres collectivités ayant conservé la redevance.

Lors de ce conseil du 12 octobre 2017, il avait été décidé de fixer à 11,5 % le taux applicable à cette taxe pour 2018.

Egalement, le Conseil Communautaire avait délibéré pour définir l'institution d'un plafonnement, l'exonération des locaux à usage industriel ou commercial, la suppression de l'exonération pour les locaux situés dans des parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures.

Monsieur le Président rappelle qu'il est nécessaire de procéder au vote du taux de TEOM pour l'année 2018 et propose de maintenir ce taux de TEOM à 11,5 % pour l'année 2018.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe le taux de TEOM pour l'année 2018 à 11,5 %.

→ Vote du Budget Primitif 2018 et de ses annexes

Les Budgets Primitifs ont été présentés par Monsieur Claude CHIBAUDEL, Président.

Budget annexe « Zone d'Activités de Bel Air »

La zone d'activités de Bel Air est la zone d'activités située sur la commune de Camarès.

Le Budget Primitif 2018 est adopté :

- en suréquilibre pour la section de fonctionnement (dans le respect des articles L1612-5 et L1612-6 du code général des collectivités territoriales),
- et équilibré en dépenses et recettes pour la section d'investissement.

Budget Primitif 2018

		DEPENSES ou déficit reporté	RECETTES ou excédent reporté
FONCTIONNEMENT	Mouvements réels	237 420.71	169 760.00
	Mouvements d'ordre		316 199.00
	Résultat reporté	144 768.29	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		382 189.00	485 989.00
INVESTISSEMENT	Mouvements réels	33 801.00	
	Mouvements d'ordre	316 199.00	
	Résultat reporté		350 000.00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		350 000.00	350 000.00

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
APPROUVE Le budget primitif 2018 de la ZA Bel Air.

Budget annexe « Zone d'Activités de La Plane Haute »

La zone d'activités de La Plane Haute est située sur la commune de Montlaur.

Le Budget Primitif 2018 est adopté en équilibre en dépenses et recettes.

Budget Primitif 2018

		DEPENSES ou déficit reporté	RECETTES ou excédent reporté
FONCTIONNEMENT	Mouvements réels	14 422.80	67 741.00
	Mouvements d'ordre	153 615.71	
	Résultat reporté		100 297.51
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		168 038.51	168 038.51
INVESTISSEMENT	Mouvements réels	21 830.00	
	Mouvements d'ordre		153 615.71
	Résultat reporté	131 785.71	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		153 615.71	153 615.71

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
APPROUVE Le budget primitif 2018 de la ZA La Plane Haute.

Budget annexe « Zone d'Activités de Saint-Pierre »

La zone d'activités de Saint-Pierre est située sur la commune de Rebourguil.
Le Budget Primitif 2018 est adopté en équilibre en dépenses et recettes.

Budget Primitif 2018

		DEPENSES ou déficit reporté	RECETTES ou excédent reporté
FONCTIONNEMENT	Mouvements réels	64 233.00	237 828.00
	Mouvements d'ordre	333 917.16	
	Résultat reporté		160 322.16
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		398 150.16	398 150.16
INVESTISSEMENT	Mouvements réels	25 327.27	65 060.00
	Mouvements d'ordre		333 917.16
	Résultat reporté	373 649.89	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		398 977.16	398 977.16

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
APPROUVE Le budget primitif 2018 de la ZA de Saint-Pierre.

Budget annexe « Cinéma Le Temple »

Budget Primitif 2018

		DEPENSES ou déficit reporté	RECETTES ou excédent reporté
FONCTIONNEMENT	Mouvements réels	40726.43	39 150.00
	Mouvements d'ordre	500.00	
	Résultat reporté		2 076.43
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		41 226.43	41 226.43
INVESTISSEMENT	Mouvements réels	500.00	458.00
	Mouvements d'ordre		500.00
	Résultat reporté	458.00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		958.00	958.00

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
APPROUVE Le budget primitif 2018 du Cinéma.

Budget annexe « Ordures Ménagères »

Budget Primitif 2018

		DEPENSES ou déficit reporté	RECETTES ou excédent reporté
FONCTIONNEMENT	Mouvements réels	612 850.66	685 700.00
	Mouvements d'ordre	101 171.00	58 620.00
	Résultat reporté	30 298.34	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		744 320.00	744 320.00
INVESTISSEMENT	Mouvements réels	421 647.00	189 000.12
	Mouvements d'ordre	58 620.00	101 171.00
	Résultat reporté		190 095.88
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		480 267.00	480 267.00

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
APPROUVE Le budget primitif 2018 du service OM.

Budget Principal

Budget Primitif 2018

		DEPENSES ou déficit reporté	RECETTES ou excédent reporté
FONCTIONNEMENT	Mouvements réels	3 430 004.18	3 939 287.00
	Mouvements d'ordre	650 672.00	
	Résultat reporté		141 389.18
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 080 676.18	4 080 676.18
INVESTISSEMENT	Mouvements réels	6 008 737.00	6 003 790.25
	Mouvements d'ordre	47 719.00	698 391.00
	Résultat reporté	645 725.25	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		6 702 181.25	6 702 181.25

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
APPROUVE Le budget primitif 2018 du Budget Principal.

→ Admission en non valeur

Monsieur le Président signale au Conseil Communautaire que le Trésorier lui a fait parvenir deux listes de créances émises par notre collectivité qu'il n'a pas pu recouvrer, en raison des motifs qui sont portés sur ces mêmes listes à savoir : surendettement, irrécouvrabilité, PV carence, insuffisance actif, ... Il en donne lecture au Conseil.

Le Trésorier demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant de : 808.73 € à imputer sur le budget général de la communauté,
et de : 3 136.84 € à imputer au service d'enlèvement des ordures ménagères.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DECIDE d'admettre en non-valeur les créances de la collectivité pour les montants qui viennent d'être indiqués,
- DIT QUE conformément à la nomenclature des pièces justificatives des paiements des collectivités locales de l'article D 1617-19 du CGCT, la liste des créances admises en non-valeur sera annexée au prochain compte administratif.

→ Programmation travaux Voirie 2018

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que, suite au listing des voiries référencées par chaque commune et à une visite sur le terrain des différentes voies, un état des voiries qui vont être réalisées par commune a été établi.

Suite à la grande divergence de longueur de voirie par commune, le choix s'est opéré en essayant de respecter au maximum une équité sur le territoire et en programmant des travaux supplémentaires sur les communes dites « bourgs-centres » dont l'attractivité est plus développée.

La priorité a été donnée aux voiries qui desservent une résidence principale, notamment lorsqu'il y a la circulation liée aux services à la population, un volume de trafic plus important et suivant l'état de la voirie.

Pour chaque voirie référencée, un agent référent sur le secteur Camarès/St Sernin et sur le secteur du Belmontais s'est rendu sur le terrain pour réaliser les métrés et calculer le coût des travaux à réaliser, la durée des travaux et la quantité de matériaux.

Pour l'année 2018, une consultation a été réalisée auprès des entreprises locales pour la fourniture en matériaux de voirie.

Suite au résultat de la consultation, le coût des matériaux, notamment ceux les plus utilisés, sont inférieurs aux coûts pratiqués les années antérieures. Seul l'émulsion a un coût supérieur mais qui s'explique étant donné son indexation au coût du pétrole.

En supplément du programme de voirie définit, des travaux de petite réfection seront réalisés si besoin suite à intempéries.

Il est primordial de signaler les besoins dès que les dégâts ont été constatés afin que les travaux puissent être réalisés lorsque les agents sont sur la commune ou à proximité immédiate de la voie à réparer.

Pour la réalisation des travaux, des points de livraison à proximité des chantiers sont primordiaux pour pouvoir faire livrer les matériaux par semi-remorque. Il est nécessaire de communiquer aux agents les lieux de stockage possibles si vous en connaissez.

→ Désherbage des cimetières

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Franck COUDERC, Conseiller communautaire et Maire de La Serre, qui souhaite exposer la recherche qu'il a fait sur les différentes méthodes pour le désherbage des cimetières afin d'anticiper l'interdiction totale d'utiliser des pesticides.

3 méthodes de désherbage ont été exposées :

- Les méthodes thermiques,
- Les méthodes mécaniques,
- La mécanisation avec investissement onéreux.

Les méthodes thermiques

- Par choc thermique
 - Investissement = 300 à 800 €
 - Coût = 0.14 € / m²
- Désherbage thermique par infrarouge
 - Investissement = 1 000 à 8 000 €
 - Coût = 0.14 € / m²
- Désherbage eau chaude
 - Investissement = 13 000 à 28 000 €
 - Coût = 0.68 € / m² - 220 m²/heure
- Désherbage thermique à mousse
 - Investissement = 38 000 €
 - Prestation = 1 000 € /jour
 - Coût = 0.26 € / m²
 - Peut se pratiquer sur des pousses de 4/5 feuilles donc réduit le nombre de passage cependant nécessite 2 agents.
- Vapeur
 - Investissement = 10 000 à 40 000 €
 - Coût = 0.36 € / m²

Les méthodes mécaniques

- Tête réciprocatrice
 - Investissement = 120 € sans la machine (débroussailleuse)
- Débroussailleuse
 - Investissement = 600 € sans la machine

- Fils
 - Investissement = 26.90 € mais fort risque de projections
- Tête brosse métallique
 - Problème d'abrasions des matériaux
- Tête brosse débroussailleuse universelle nylon
 - Investissement = 29.99 €

La mécanisation avec investissement onéreux

- Balayeuse désherbeuse frontale
 - Investissement = supérieur à 10 000 € mais pour une balayeuse de qualité prévoir environ 18 000 €

Monsieur COUDERC souhaite qu'il y ait une réflexion en amont afin d'avoir une visibilité pour 2019 et qu'un choix soit opéré afin que l'investissement soit réalisé en commune ou par la Communauté de Communes.

Il est nécessaire de quantifier les besoins des communes dès à présent.

Ce sujet devra faire partie de l'ordre du jour de la prochaine Commission Environnement.

→ Adhésion à l'offre de Délégué à la Protection des Données (DPD) mutualisé proposée par le SMICA

Monsieur le Président expose qu'à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques et privées seront obligées de disposer d'un Délégué à la Protection des Données (DPD). Cette obligation résulte du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel. Ce délégué n'est pas nécessairement un agent de la collectivité. Sa fonction peut être externalisée ou bien mutualisée.

Par ailleurs, **le Président** fait part de l'offre de mutualisation envoyée à la collectivité par le SMICA.

En effet, le syndicat se propose de mettre en place une cellule sur la protection et la sécurité des données à caractère personnel.

Il s'engage à la mettre à disposition des communes qui le souhaitent pour réaliser le traitement de leurs données à caractère personnel. Cette prestation donnera lieu au paiement d'une cotisation annuelle.

Pour information, pour 2018, le montant de la cotisation sera de 2 430.00 €.

- Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, sur la protection des données,
- Vu les statuts du SMICA,

Considérant que **la commune ou la communauté de communes** ne dispose pas des ressources humaines en interne pour réaliser cette mission de délégué à la protection des données.

Compte-tenu de l'impératif de mutualisation et d'économies pour la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- ACCEPTE la solution proposée par le SMICA concernant la mutualisation d'un délégué à la protection des données,
- S'ENGAGE à payer la cotisation décidée chaque année par le Comité Syndical.

→ Questions diverses

Convention de partenariat « Agir pour nos territoires » avec le Conseil Départemental

Dans cette convention qui va être passée avec le Conseil Départemental, 5 priorités ont été définies pour notre territoire.

Un état des lieux du territoire a été établi afin de prioriser le partenariat :

- Population vieillissante,
- Service à la personne,
- Perte de services,
- Territoire éloigné des pôles d'attractivité fort,
- Priorité au réseau de santé adaptée à notre territoire,
- Valorisation / paysage attractif.

Office de Tourisme

Un état de la situation actuelle de l'Association Offices de Tourisme est fait suite à la démission de son Président.

Une Assemblée Générale extraordinaire a eu lieu ce même jour mais le quorum n'a pas été atteint.

Une réflexion est à avoir sur la structure. La structure associative a été favorisée et reste à favoriser dans un premier temps. Cependant celle-ci sera peut-être à revoir si cette structure n'arrive pas à fonctionner.

Il ressort de l'AG que la communication ne passe pas entre les élus et les professionnels du tourisme.

Il ressort que « les élus ne sont pas concernés par le tourisme ».

Si l'investissement des professionnels ne se fait pas plus ressentir, il faudra réfléchir pour reprendre une gestion publique.

Monsieur WOLKOWICKI indique que la création d'un Service Public Administratif (SPA) serait un bon compromis.

Une réunion va être provoqué afin de clarifier le débat. Il serait souhaitable de faire intervenir des personnes compétentes afin de favoriser un débat constructif.

Monsieur CHIBAUDEL souhaite que cette commission soit provoquée rapidement notamment afin de remobiliser les agents qui ont l'impression d'être laissé de côté.

Levée de la séance à 23 heures 30 minutes.

Le Président,

Claude CHIBAUDEL



LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 19 AVRIL 2018

Présents : Monique ALIES, Bernard ARNOULD, Claude BARTHELEMY, Annie BEL, Albert BOUSQUET, Claude CHIBAUDEL, Marie-Renée COEURVEILLE, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Alain DEJOB, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Virginie JAUFFRET, Michel LEBLOND, Jean-Louis LIQUIERE, David MAURY, Jean MILESI, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Bernard ROUVE, Fernande SINGER, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégués suppléants, étaient présents : Gérard DRESSAYRE, Nicolas RAMONDENC, Michel SIMONIN

Excusé ayant donné un pouvoir : Jacques BERNAT à Cyril TOUZET, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE pouvoir à Bernard VIALA, Jean-Luc JACQUEMOND pouvoir à Claude CHIBAUDEL, Jean-François ROUSSET pouvoir à Viviane RAMONDENC, Anne-Claire SOLIER pouvoir à Annie BEL

Absents : Jean-François BRU, Michèle SICARD, Marc TOURRET

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et cotisation foncière des entreprises

Vote du taux applicable pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2018

Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Zone d'activités de Bel Air »

Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Zone d'activités de La Plane Haute »

Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Zone d'activités de Saint Pierre »

Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Cinéma Le Temple »

Vote du budget primitif 2018 du budget annexe « Service d'enlèvement des ordures ménagères »

Vote du budget primitif 2018 du budget principal

Admission en non-valeur

Solution mutualisée proposée par le SMICA pour l'emploi d'un Délégué à la Protection des Données

Création d'emplois (dans le cadre d'un avancement de grade)